

Ce que change le système universel de retraite pour les fonctionnaires

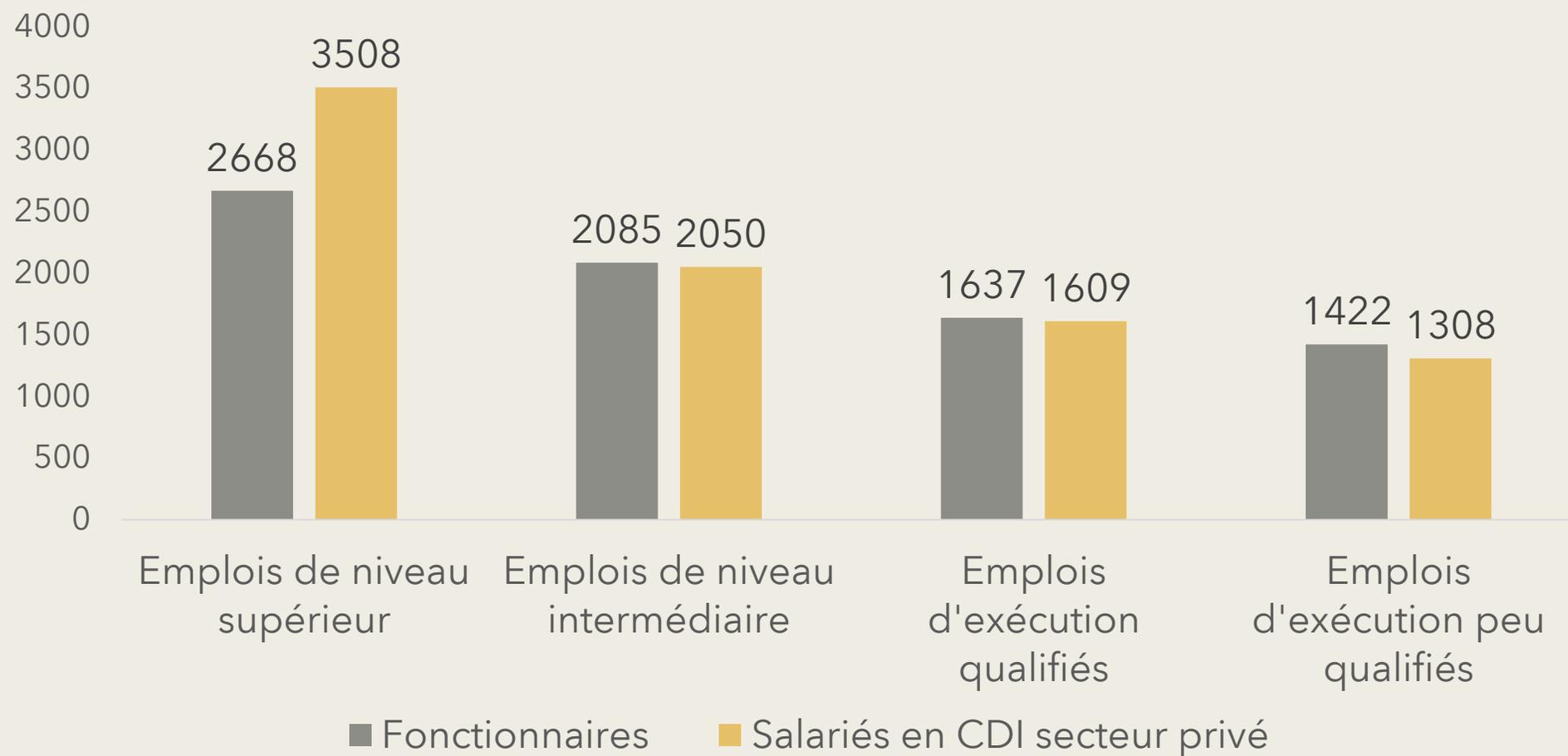
Ou comment une même équation peut ne pas produire le même résultat ?

Joanie Cayouette-Remblière, sociologue, chercheuse à l'Ined



La situation actuelle 1:

Les fonctionnaires de niveau supérieur sont sous-payés



Source : Enquête Emploi (INSEE), 2014-2017 (première interrogation, données pondérées)

Sur 40 ans, l'écart entre les fonctionnaires et salariés en CDI du privé de niveau supérieur équivaut à...

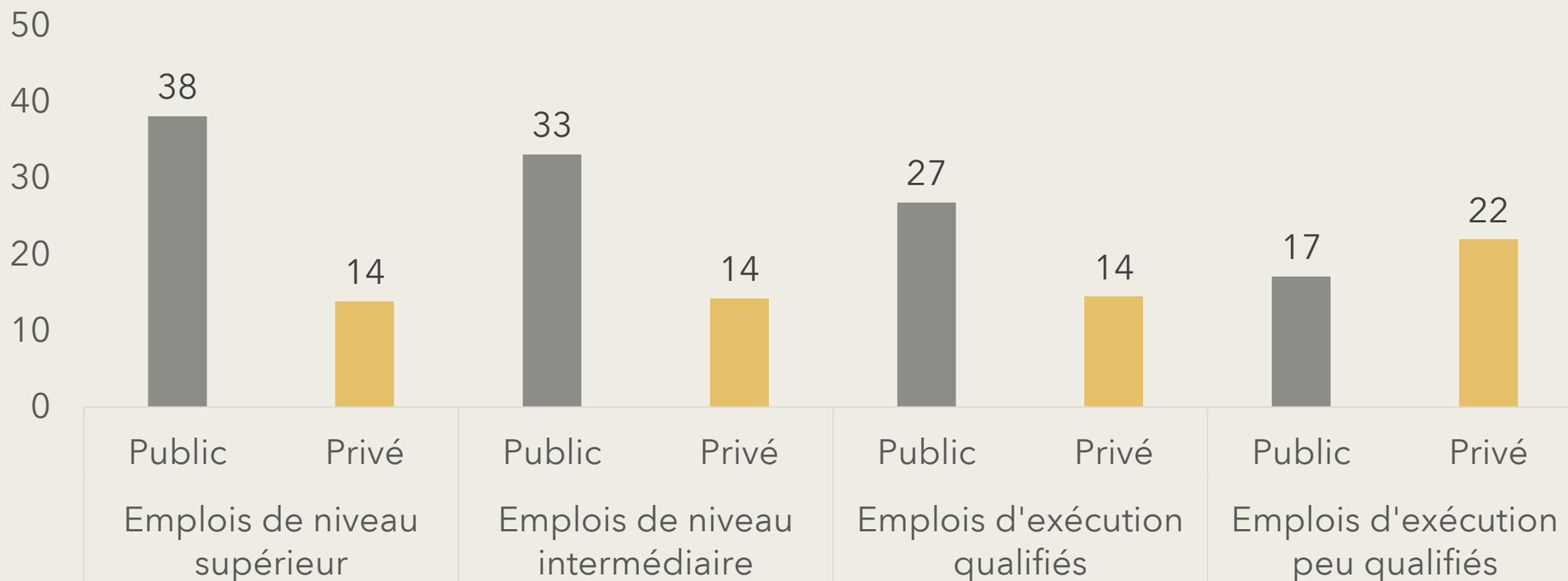
403 200 € !



La situation actuelle 2:

Les fonctionnaires assument des contraintes horaires lourdes, liées aux missions de service public

A travaillé au moins un dimanche dans le dernier mois (%)



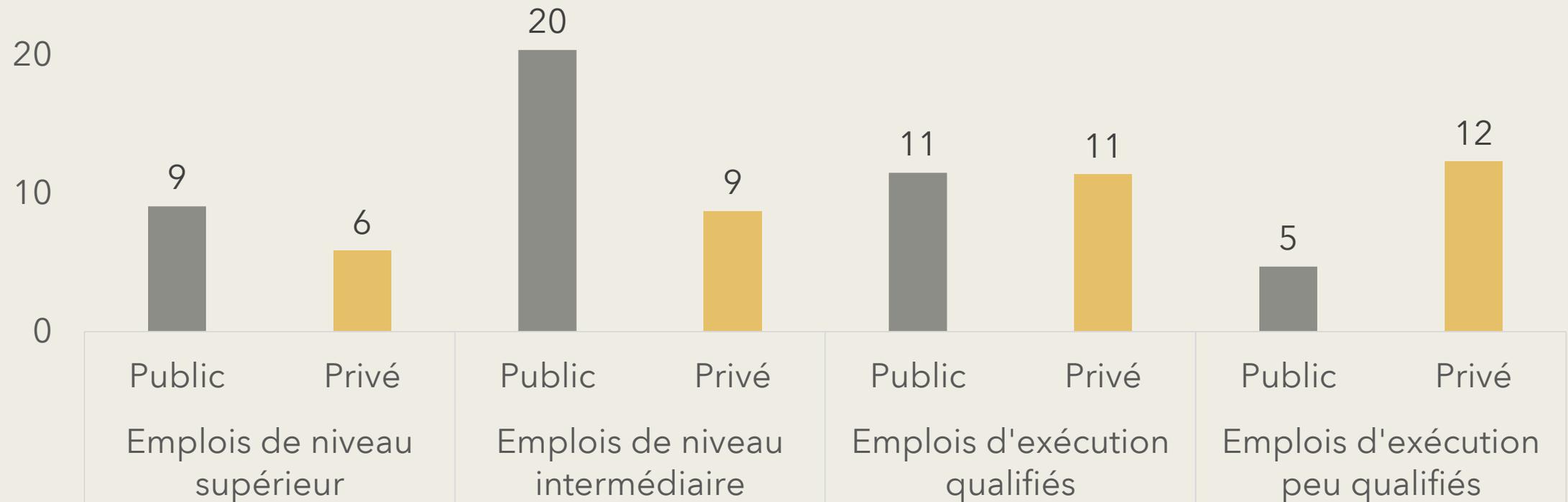
Source : Enquête Emploi (INSEE), 2014-2017 (première interrogation, données pondérées)



La situation actuelle 2:

Les fonctionnaires assument des contraintes horaires lourdes, liées aux missions de service public

A travaillé au moins une nuit dans le dernier mois (%)



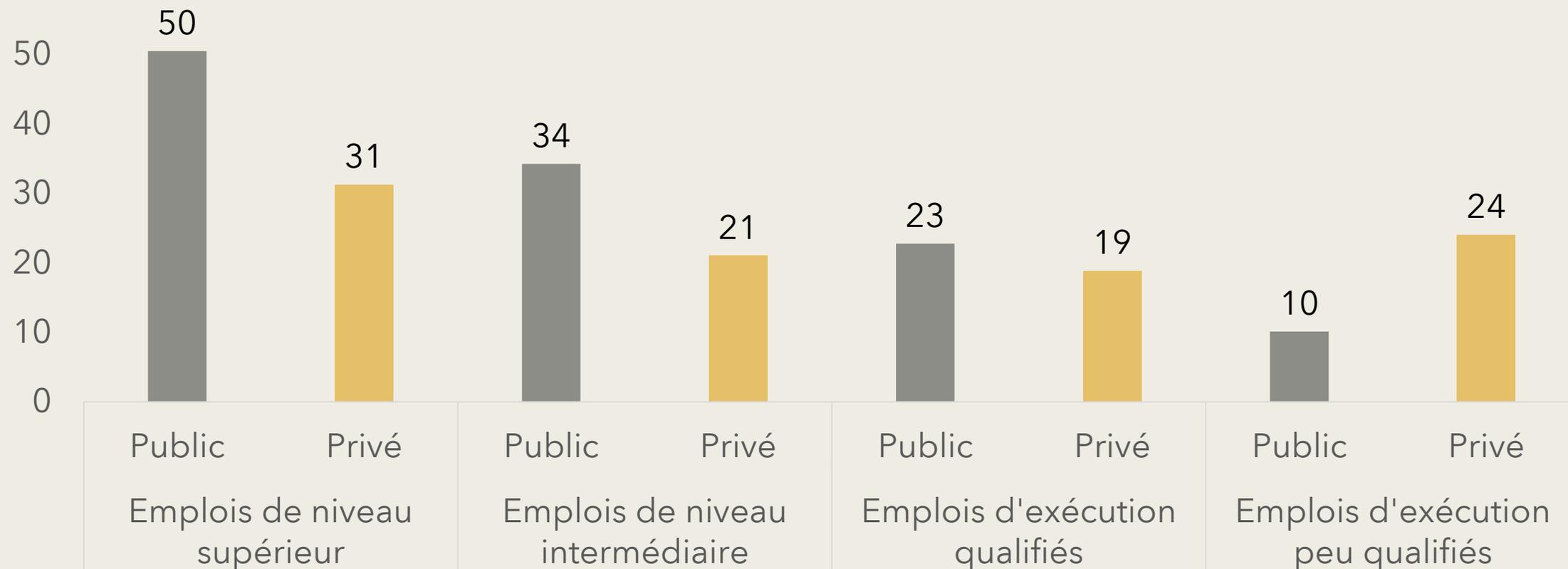
Source : Enquête Emploi (INSEE), 2014-2017 (première interrogation, données pondérées)



La situation actuelle 2:

Les fonctionnaires assument des contraintes horaires lourdes, liées aux missions de service public

A travaillé au moins un soir dans le dernier mois (%)



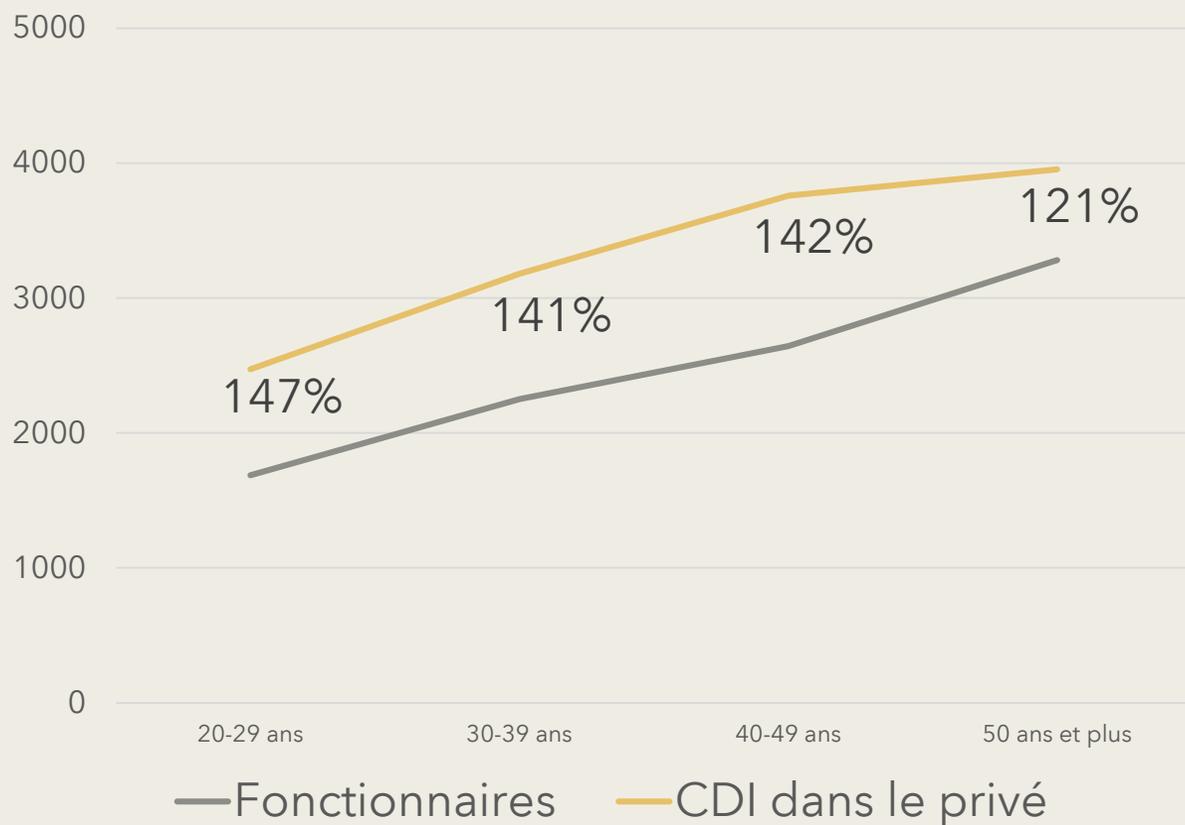
Source : Enquête Emploi (INSEE), 2014-2017 (première interrogation, données pondérées)



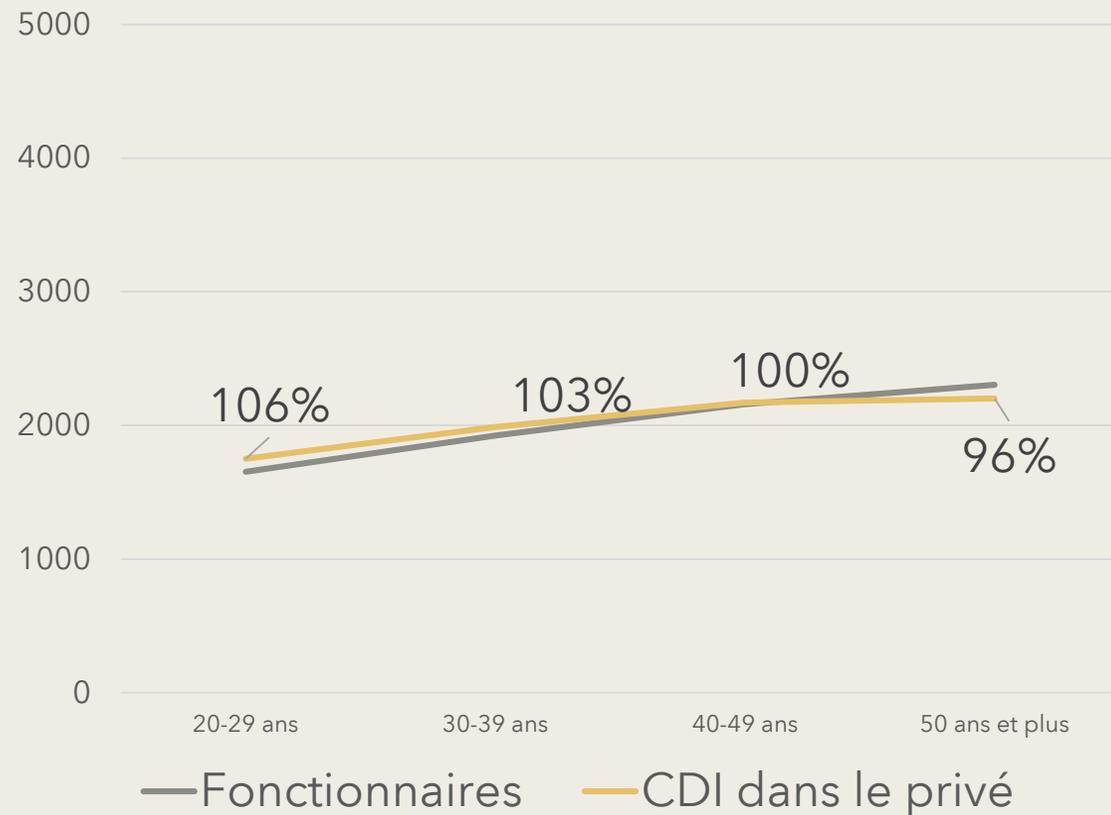
La situation actuelle 3:

Les progressions salariales sont plus lentes dans le public

Les progressions salariales des emplois de niveau supérieur



Les progressions salariales des emplois de niveau intermédiaire



Source : Enquête Emploi (INSEE), 2014-2017 (première interrogation, données pondérées)



La situation actuelle 4:

Les écarts entre secteurs sont réduits grâce à un mode de calcul différent

Les pensions de retraite sont actuellement calculées sur :

- Les 6 derniers mois dans le secteur public
 - Les 25 meilleures années dans le secteur privé
- Ce système permet de réduire, à l'âge de la retraite, l'écart observé entre les deux secteurs pendant la carrière, sans pour autant les résorber pour les emplois de niveau supérieur.



Une attaque aux services publics !

Un système universel est-il un système plus juste ? Non, pas si les carrières sont inégales !

La double peine des fonctionnaires :

- Un décrochage salarial qui s'est fortement accentué avec le gel du point d'indice
- La fin d'un système compensatoire (et non d'un privilège...) : le changement du mode de calcul affecte davantage les fonctionnaires à cause de leur lente progression salariale.

Conséquences :

- Pour les emplois de niveau supérieur : prolongement, à l'âge de la retraite, de l'écart salarial des fonctionnaires connu tout au long de la carrière
- Pour les emplois de niveau intermédiaire et les emplois d'exécution qualifiés : les contraintes horaires du secteur public ne seront plus compensées... sauf pour les policiers !

Une nouvelle atteinte aux services publics, dans un climat déjà dégradé

EN BONUS...

Quelques effets de la précarité

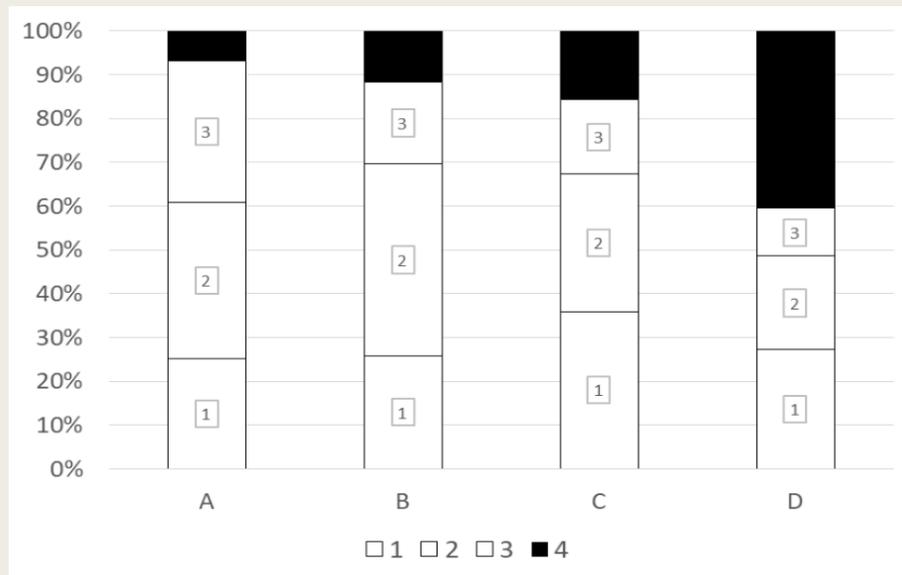




Les sous-classes précaires

- Composés de tous les salariés à ce niveau de qualification qui ne disposent ni d'un CDI ni du statut de fonctionnaire ou assimilé.
- S'y ajoutent, pour les salariés d'exécution peu qualifiés (D4), les professions de salariées auprès de particuliers (peu protectrices en droit et en fait).

% des précaires dans chaque classe

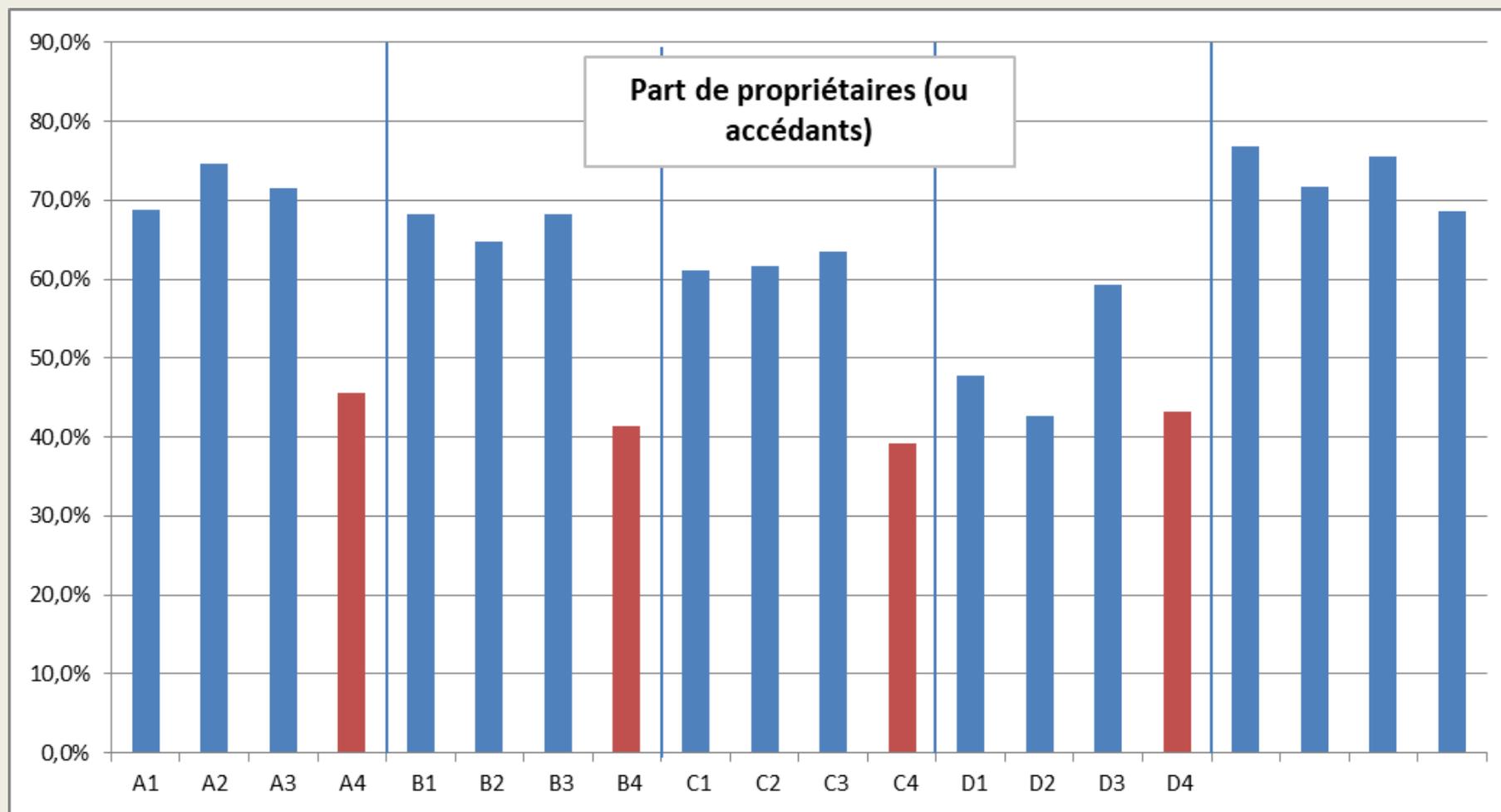


% des 45 ans et plus parmi les sous-classes de précaires

Exerçant un emploi supérieur	26
Exerçant un emploi intermédiaire	18
Salariés d'exécution qualifiés	19
Salariés d'exécution peu qualifiés	42



Les sous-classes précaires : un exemple d'utilisation (la LPPR...)



Champ : actifs occupés. Source : enquête *Emploi* 2017 (Insee).